MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

REPUBLIQUE FRANCAISE ARRETE



portant classement au titre des Monuments historiques d'un site archéologique situé à Valle di Rostino (Haute-Corse)

Le Ministre de la Culture et de la Communication, porte parole du Gouvernement

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, notamment son article 2, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée ;

VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;

VU le décret n° 84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n $^\circ$ 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région, une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région CORSE entendue, en sa séance du 13 décembre 1989 ;

La Commission supérieure des monuments historiques (6ème section) entendue, en sa séance du 11 octobre 1990 ;

VU l'accord de la commune de Valle di Rostino, propriétaire, en date du 12 mai 1990 ;

Considérant l'intérêt historique et archéologique de ce site ainsi que des substructions d'un sanctuaire primitif qu'il renferme , son architecture soignée et ses dispositions liturgiques importantes ;

ARRETE

ARTICLE 1: Sont classés au titre des Monuments Historiques le site archéologique et les substructions d'un sanctuaire primitif à Valle di Rostino (Haute Corse), situés sur la parcelle n° 4 d'une contenance de 14 a 48 ca, figurant au cadastre section G et appartenant à la commune depuis une date antérieure à 1956.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié à la Conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 3 : Il sera notifié au préfet du département de la Haute-Corse et au Maire de la Commune de Valle di Rostino, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris le 75 MA 1991

L'Administrateur Civil charge de la Sous-Direction de l'Archéologie

Jack MEURISSE